Service des Ressources Humaines / Pôle des Affaires Transversales et Action Sociale

Document édité le : 23/01/2024

Objet: Ecart de rémunération Hommes-Femmes,

INDEX-Ecole Normale Supérieure PSL : Calcul d'un score selon barème

Contexte : Publication de deux décrets

<u>Décret n° 2023-1136 du 5 décembre 2023</u> relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique de l'Etat

<u>Décret n° 2023-1137 du 5 décembre 2023</u> relatif aux modalités de calcul des indicateurs définis à l'article 1er du décret n°2023-1136 du 5 décembre 2023 relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique de l'Etat

Outil national d'analyse : DGAFP, outil de calcul des écarts de rémunération

Sources: INDIA-REMU, Fichier paie KX

Périmètre de l'enquête :

-Personnels titulaires et non titulaires payés sur l'année 2022 (hors vacataires)

-Rémunération brute moyenne pour 1 Equivalent Temps Plein (EQTP).

2022 : Index initial et pondéré

| Index : Ecole Normale Supérieure - PSL | Décret 2023-1137 Index maximale initiale | 2022 Résultat initial de l'ENS -PSL | Index maximale pondérée | Index pondéré de l'ENS-PSL |
|---|--|---|-------------------------------|----------------------------------|
| Liste des 3 indicateurs : | | | | |
| 1-Egalité de rémunération pour les fonctionnaires (EQTP =1 144) | 40 | 39 | 54 | 52,65 |
| 2-Egalité de rémunération pour les non titulaires (EQTP = 542) | 40 | 38 | 26 | 24.7 |
| 3-Dix plus hautes rémunérations | 20 | 16 | 20 | 16 |
| TOTAL Score | 100 | 93 | 100 | 93,351 |

¹ Rappel de la cible : 75

Commentaire:

L'index de l'égalité professionnelle (IEP) entre les femmes et les hommes de l'ENS-PSL s'établit à 93,35 pour une cible fixée à 75 par décret. L'index minimum de 75 étant atteint, L'ENS-PSL ne se trouve pas en situation d'engager des mesures correctrices. En effet, les données chiffrées montrent des écarts de rémunération marginaux entre hommes et femmes à l'ENS-PSL. A noter que les effectifs de l'ENS-PSL incluent une part importante d'élèves normaliens et de contractuels doctorants pour laquelle il n'existe pas d'écart significatif de rémunération entre hommes et femmes.

La proportion de chaque genre parmi les 10 personnes ayant perçu les plus hautes rémunérations montre un faible déséquilibre en faveur des hommes qui représentent 60% des 10 plus hautes rémunérations sur le périmètre de calcul et la période de référence.

.